

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE OFFICIELLE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 10 JUIN 2021 A 19H30 ESPACE CŒUR DES VALLÉES

N° 2021/05

L'an deux mil vingt et un, le dix du mois de juin, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis exceptionnellement dans une salle de l'Espace Cœur des Vallées afin de respecter l'ensemble des règles sanitaires (gestes barrières et distanciation physique) en vigueur en temps de pandémie, sous la présidence de M. Pierre BIBOLLET, Maire.

Étaient présents : MM. Claude COLLOMB-PATTON, Gilles GOLLIET, Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX, M. Stéphane DELÉAGE, Mme Amandine DUNAND, M. Pierre LESTAS, Maires-Adjoints,

Mmes Nicole LAURIA, Christine RUFFON, Muriel PÉRILLAT-dit-LEGROS, Brigitte VULLIET, Joëlle TIBURZIO, MM. Karim CHALABI, Grégory BAERT, Sébastien ATRUX-TALLAU, Stéphane BESSON, Guillaume THIBAUT, Mmes Claire BARRIN, Élixa DE POORTER, M. Benjamin DELOCHE, Mmes Christine RODRIGUES, Catherine DUTEIL, MM. Frédéric VAILLANT, Vincent BONEU, Mme Gaëlle VERJUS, M. Rémi FRADIN, Conseillers Municipaux.

Avait donné procuration : Mmes Michèle FAVRE D'ANNE, Chantal PASSET, Maires-Adjointes, M. Jean VULLIET, Conseiller Municipal.

Date de la convocation : 4 juin 2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : M. Vincent BONEU, Conseiller Municipal, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'il déclare accepter.

--oo0oo--

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

I. APPROUVE le procès-verbal de la séance du 6 mai 2021.

Commentaires : Mme Christine RODRIGUES précise que dans les questions diverses il n'est pas exact que la totalité des élus de la minorité seront absents pour la tenue des bureaux. En effet, elle indique qu'elle-même est inscrite. M. Jean VULLIET est excusé pour raisons justifiées.

M. Vincent BONEU fait une remarque concernant la prise de la compétence Mobilité par la CCVT et souhaite préciser en ce qui concerne son intervention p 10 du procès-verbal « De nouveaux projets pourront se réaliser à hauteur de 500 M€ tout en conservant un autofinancement à hauteur de 400 M€ sans altérer sa capacité à poursuivre son fonctionnement actuel ; il faut donc se saisir de cette compétence ».

II. DÉCISIONS DU MAIRE – COMPTE-RENDU - ARTICLE L2122-21 DU CGCT

N°	Date	Objet
2021/039	12/05/2021	Contrat de maintenance et d'hébergement du catalogue en ligne de la bibliothèque municipale avec la société MICROBIB sise HAGONDANGE – Montant annuel : 171 € HT.
2021/040	07/05/2021	Attribution du marché n° TH2021-001 concernant le parc des photocopieurs de la commune à la société SHARP sise ROISSY-CDG pour un montant locatif annuel de 10 816,49 € HT.
2021/041	07/05/2021	Contrat avec la société SIMCO sise PARIS pour bénéficier d'un logiciel de prospective financière.
2021/042	07/05/2021	Fixation des tarifs des équipements sportifs à compter du 1 ^{er} septembre 2021.
2021/043	07/05/2021	Fixation des tarifs de la restauration scolaire à compter du 1 ^{er} septembre 2021.
2021/044	07/05/2021	Fixation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1 ^{er} janvier 2022.
2021/045	07/05/2021	Fixation des tarifs de l'Eau et de l'Assainissement du 1 ^{er} août 2021 au 31 juillet 2022.
2021/046	12/05/2021	Cession d'un camion de pompiers Citroën à Mme Reinhart pour 1 000 €
2021/047	12/05/2021	Solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention pour l'installation de panneaux photovoltaïques pour le chalet du Lindion

2021/048	25/05/2021	Annule et remplace la DM 2020/056 concernant le contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association Make me Prod pour le spectacle « Isaya ADN Tour » ceci pour une modification de date repoussée au 19 juin 2021.
2021/049	25/05/2021	Convention d'affiliation aux réseaux Chèque Culture avec la société UP sise GENNEVILIERS.
2021/050	27/05/2021	Cession d'un véhicule Fiat Fiorino à la société Prestiges Cars sise TRAPPES – montant : 1 680 € TTC.
2021/051	28/05/2021	Marché n° TH2021-006 relatif au réaménagement paysager de l'extension du cimetière communal – avenant n° 1 pour un montant de 18 730 € HT.
2021/052	01/06/2021	Jardins familiaux – signature de 5 contrats d'occupation de parcelles 2, av. du Vieux Pont.
2021/053	01/06/2021	Jardins familiaux – signature de 4 contrats d'occupation de parcelles 5, av. d'Annecy.
2021/054	01/06/2021	Jardins familiaux – signature de 3 contrats d'occupation de parcelles à la Curiaz.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions n° 2021/039 au n° 2021/054.

Commentaires :

Mme Claire BARRIN demande pourquoi la décision du Maire est reportée pour la taxe de séjour. Il est répondu que le vote de cette taxe relève du Conseil Municipal et non de la compétence du Maire.

AFFAIRES COURANTES

FINANCES – Rapporteur : M. Gilles GOLLIET, Maire-Adjoint aux Finances

III. N° 2021/047 - CRÉATION D'UNE VOIE VERTE LE LONG DU FIER – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ÉTAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Pour accompagner et encourager les Français à choisir plus régulièrement le vélo comme mode de transport au quotidien, le Gouvernement a lancé le plan vélo et mobilités actives. Ce plan vise à améliorer et développer les aménagements cyclables de qualité, à lutter contre le vol, à créer un cadre incitatif notamment financier reconnaissant l'usage du vélo au développement d'une culture vélo en généralisant notamment l'acquisition du savoir rouler à l'école élémentaire, ce dans tous les territoires. L'objectif est de tripler la part du vélo dans les déplacements des Français, pour atteindre 9 % d'ici 2024.

La commune de THÔNES souhaite entreprendre la création de la VOIE VERTE LE LONG DU FIER permettant de relier le centre-ville et les divers équipements publics actuels (collège, gymnase, lac de Thuy et future plaine des Sports du lac de Thuy). Cet itinéraire permet une connexion avec la bande cyclable de la RD 909 qui s'interrompt au giratoire du lac de Thuy.

A ce titre, un dossier de demande de subvention a été déposé pour bénéficier de l'appel à projets du Fonds Mobilités Actives-Aménagements Cyclables.

La commune a été lauréate de cet appel à projets.

Le coût global du projet (y compris la dépense non subventionnable) est de 3 655 920 € HT. La dépense subventionnable est estimée à 2 336 667 € HT.

Une subvention non actualisable de l'AFITF est accordée au porteur de projet pour financer le projet faisant l'objet de la présente convention. Cette subvention est plafonnée à :

- **1 168 334** (un million cent soixante-huit mille trois cent trente-quatre) euros courant pour le projet de création d'une voie verte le long du Fier, et au taux de 50,00 % de la dépense subventionnable hors taxe.

La convention, jointe en annexe, a pour objet de fixer les conditions, notamment financières, dans lesquelles le porteur de projet procède à la réalisation du projet de création d'une voie verte le long du Fier ainsi que les modalités selon lesquelles l'AFITF apporte son concours financier à la réalisation de ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention proposée en annexe.

Commentaires :

M. le Maire précise que le coût annoncé peut paraître élevé mais il comprend des aménagements importants comme, entre autres, les vestiaires du terrain synthétique, l'aménagement des terrains de Pétanque et Boule Lyonnaise avec un petit bâtiment (wc, ...).

Mme Joëlle TIBURZIO demande si le coût des études est compris dans ce prix. M. le Maire répond par l'affirmative.

M. Vincent BONEU demande le délai de réalisation des travaux. Il est précisé dans la convention que les travaux devront être réalisés dans un délai maximum de 4 années.

M. Rémi FRADIN demande s'il s'agit du 2 ou 3^{ème} plan vélo. Il s'agit du deuxième appel à projets.

IV. N° 2021/048 - CENTRE DE VACCINATION – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ (ARS) – AUTORISATION DE SIGNATURE

M. le Maire rappelle aux élus qu'un centre de vaccination a été ouvert, à l'Espace Cœur des Vallées pour faciliter l'accès à la vaccination aux habitants des vallées de THÔNES.

Ce centre ouvert depuis le 13 mars 2021 a été organisé par la Commune. Placés sous la responsabilité de M. Pierre LESTAS, les services de la commune avec l'aide du corps médical (médecins, infirmières et pharmaciens) ont œuvré pour accueillir entre 60 et 100 personnes par jour.

Un secrétariat spécifique a été mis en place à la mairie permettant d'accompagner les personnes dans leurs prises de rendez-vous.

Ce centre de vaccination génère un certain nombre de dépenses non prévues au budget Principal.

M. le Maire indique que la Région AuRA subventionne les petites collectivités à hauteur de 50% des dépenses de fonctionnement courantes, sauf les frais de personnel qui seront pris en partie en charge par l'ARS.

La CCVT prendra en charge le solde restant à charge.

La convention, jointe en annexe, précise les modalités de versement de l'aide financière par l'ARS à la commune de THÔNES.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention proposée en annexe.

Commentaires :

Mme Gaëlle VERJUS demande si un bilan financier a été effectué. Il est répondu qu'il est en cours. Le reste à charge sera minime. Un bilan précis sera réalisé.

M. Rémi FRADIN demande si la commune de THÔNES aurait pu ne pas ouvrir un tel centre. Oui, il s'agit d'une décision communale. Les médecins ont sollicité M. le Maire pour ouvrir un centre. Une autorisation a ensuite été délivrée par le Préfet après avoir obtenu un avis favorable de l'Agence Régionale de la Santé.

V. N° 2021/049 - MARCHÉ DES PRODUCTEURS – SAISON 2021 – FIXATION DU TARIF D'OCCUPATION

M. Gilles GOLLIET informe les élus que le marché des Producteurs a été créé en 2020.

Les modalités d'organisation de ce marché ont été définies pour cette nouvelle saison ; il se réunira chaque jeudi soir, de 16 h à 19 h, du 24 juin 2021 au 26 août 2021.

Compte tenu du contexte difficile de l'année dernière lié à la crise sanitaire, aucun droit de place n'avait été fixé. L'occupation du domaine public avait été consentie à titre gratuit.

La commission des Finances qui s'est réunie le 14 avril 2021 a proposé comme tarif d'occupation du domaine public, pour la saison 2021, un prix forfaitaire pour les deux mois de 14 €/ml.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **FIXE** le tarif comme proposé ci-dessus.

Commentaires :

Mme Gaëlle VERJUS demande pourquoi il ne s'agit pas d'une décision du Maire. M. le Maire répond que les délégations votées au début du mandat ne comprennent pas les tarifs des marchés. Le Conseil municipal est donc compétent pour les adopter.

M. Frédéric VAILLANT précise que le marché des Producteurs se tiendra rue des Portiques.

M. Gilles GOLLIET indique que des formalités administratives sont encore en cours car le syndicat des commerçants sédentaires est très attentif à la tenue de tels marchés. Il précise donc que rien n'est encore décidé.

VI. N° 2021/050 - MARCHÉ HEBDOMADAIRE – TARIFS 2021 – MODIFICATION N° 1

M. Gilles GOLLIET rappelle les termes de la délibération n° 2020/169 du 10 décembre 2020 relative à l'adoption des tarifs du marché hebdomadaire pour l'année 2021.

La commission Finances a souhaité réfléchir sur une réduction des tarifs pour les commerces dits « non essentiels » qui n'ont pas pu être présents sur le marché hebdomadaire du 29 mars au 18 mai suite à l'arrêté préfectoral N° 2021-CAB-BSI-035 du 26 mars 2021, prolongé par les arrêtés N° 2021-CAB-BSI-038 du 3 avril 2021 et N° 2021-CAB-BSI-053 du 1^{er} mai 2021, qui a limité la présence aux seuls commerces alimentaires.

Il est précisé que 11 commerçants ont été concernés par cette mesure.

Il est proposé de réduire le tarif qui leur sera appliqué et de ne pas recouvrer le montant du 2^{ème} trimestre 2021 qui s'élève à 20,50 €/ml.

Le coût pour la Commune s'élève à 1 783,50 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **MODIFIE** les tarifs comme précisés ci-dessus pour les commerces du marché dits non essentiels.

VII. N° 2021/051 - VÉHICULE FIAT DUCATO - CESSION

M. Gilles GOLLIET informe les élus que le véhicule FIAT DUCATO immatriculé CB-206-HJ a été mis en vente sur le site WEBENCHÈRES.

Ce véhicule avait été acheté par la commune de THÔNES en 2011, pour un montant de 17 940 €.

A l'issue de l'enchère, l'offre la plus intéressante a été faite par M. Stephan CICCARIELLO qui souhaite acquérir ce véhicule pour un montant de 4 910 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **VEND** le véhicule FIAT DUCATO à M. Stephan CICCARIELLO pour un montant de 4 910 €.

VIII. N° 2021/052 - TAXE DE SÉJOUR – TARIFS – ANNÉE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **FIXE**, à compter du 1^{er} janvier, pour l'année 2022, les tarifs de la taxe de séjour comme suit :

CATEGORIES DES HEBERGEMENTS	TARIF PLANCHER	TARIF PLAFOND	TARIF PAR NUITEE ET PAR PERSONNE
Palaces	0.70	4.20	4.20 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles.	0.70	3.00	2.00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles.	0.70	2.30	1.50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles.	0.50	1.50	1.00 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles.	0.30	0.90	0.80 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives.	0.20	0.80	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes emplacement dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques, par tranche de 24 heures, et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.20	0.60	0.60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance.	-	0.20	0.20 €

- **FIXE** le taux de 5% applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement.

HEBERGEMENTS			
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air.	1%	5%	5%

- **PRÉCISE** que la perception de la taxe de séjour est applicable du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

MARCHÉS PUBLICS - Rapporteur : M. Gilles GOLLIET, Maire-Adjoint aux Finances

**IX. N° 2021/053 - MARCHÉ - EXTENSION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS -
ATTRIBUTION DU LOT N° 6 METALLERIE SERRURERIE -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le projet de la Maison France Services et l'extension de la Maison des Associations, mené conjointement par la Commune de Thônes et la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), a pour objet la construction d'un ensemble de bureaux et locaux permettant d'accueillir les services de la CCVT mais aussi le pôle social du Département de la Haute-Savoie et plusieurs structures extérieures en lien avec les dépendances et problématiques sociales ainsi que l'agrandissement de la Maison des Associations.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la CCVT est en charge de la passation du groupement. Sont passés dans le cadre de ce groupement de commandes, tous les marchés de travaux et d'assurances concourant à la réalisation de l'opération et correspondant à des besoins communs concomitants des membres du groupement. Les marchés correspondant à des besoins propres seront signés par chaque membre du groupement.

Un appel public à la concurrence a été publié le 25 mai 2020 sur la plateforme <http://marchespublics.ledauphine-legales.com>.

Dans un premier temps, les lots n° 2, 3, 4, 11, 14 et 15 ont été attribués suite à la délibération n° 2020/110 du Conseil Municipal lors de la séance du 23 juillet 2020.

Dans un second temps, les lots n° 5, 7, 8, 9,10 et 12 ont été attribués suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2020/149 lors de la séance du 12 novembre 2020. Le lot n° 6 avait été déclaré sans suite pour insuffisance de concurrence et avait été relancé ultérieurement.

CONSIDÉRANT la sélection des candidatures et des offres par les services de la CCVT et la commune de THÔNES et la proposition de classement des entreprises effectuée pour le lot n° 6 lors de la commission Marchés du 22 mars 2021 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le lot n° 6 « métallerie-serrurerie » à l'entreprise STA - sise 185, allée des artisans 73260 AIGUEBLANCHE - pour un montant de 38 069,30 € HT pour la partie incombant à la commune de THÔNES.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Commentaires :

A la demande de M. le Maire, M. Pierre LESTAS indique que les travaux avancent normalement et devraient s'achever en juin 2022. Les aménagements extérieurs seront étudiés au printemps 2022.

M. Rémi FRADIN demande si les bâtiments seront conformes aux réglementations thermiques actuelles. Oui, ils seront conformes aux réglementations en vigueur (R.T. 2012).

**X. N° 2021/054 - MARCHÉ – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DES VOIRIES
– ATTRIBUTION ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

Afin de réaliser des économies d'échelle concernant le marché d'aménagement et d'entretien des voiries, il avait été décidé, à travers la signature d'une convention avec la CCVT (délibération n°2020/172 du 10 décembre 2020) la création d'un groupement de commandes coordonné par cette dernière.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la CCVT a été en charge de la procédure de passation. Concernant la partie exécution, chaque commune membre du groupement gèrera en autonomie cette tâche, au gré de ses besoins.

A l'issue de cette procédure, l'entreprise COLAS a été retenue pour être titulaire de ce marché à bons de commandes, pour une période de trois ans à partir de la notification du marché.

CONSIDÉRANT l'avis d'appel à la concurrence publié le 10 février 2021 sur la plateforme Euro Légales et au BOAMP, prévoyant une date limite de remise des offres au 3 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT que trois plis ont été déposés dans les délais impartis ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission Marchés du 11 mars 2021 proposant de retenir l'entreprise COLAS ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ATTRIBUE** le marché des travaux d'aménagement et entretien des voiries à l'entreprise COLAS - sise 81 route de Clermont 74330 SILLINGY - pour un montant conforme aux prestations chiffrées dans le bordereau des prix unitaires.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer le marché ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

6. **M. Pierre LESTAS** fait un point sur le déconfinement en cours et la réouverture progressive des équipements publics. Depuis hier, le couvre-feu a été étendu à 23 heures. 65% de la jauge dans les cinémas, une place sur deux à l'église.
Pour la piscine, un protocole sanitaire a été établi ainsi qu'une jauge. Le pass-sanitaire a été mis en place pour les festivals et les voyages et des mesures ont été prises spécifiquement pour la fête de la Musique. Pour Thônes, il n'y aura donc qu'un seul spectacle avec contrôle d'accès. La fête des Pompiers se déroulera comme les années précédentes.
7. Le centre de vaccination sera transféré à compter du 14 juin 2021 au gymnase de la Curiaz. 175 personnes seront vaccinées par jour. Il est constaté un tassement du nombre des personnes vaccinées. Mme Gaëlle VERJUS demande pourquoi ce lieu a été choisi par rapport au gymnase des Perrasses. Mme Nelly VEYRAT-DUREBEX indique que ce gymnase est moins utilisé l'été. Des rencontres ont eu lieu avec les Présidents des clubs de sport permettant de trouver avec eux des solutions pour qu'ils puissent continuer leurs activités sportives.
Ce lieu a aussi été choisi pour sa facilité d'accès.
8. **Mme Gaëlle VERJUS** apporte des précisions sur la réflexion de la commission Finances sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement. La commission a souhaité réfléchir autrement pour fixer les tarifs afin d'inciter les usagers à baisser leur consommation d'eau. L'idée a été émise de proposer une augmentation du prix de l'eau au-delà d'un certain seuil. Une conférence du CAUE a été réalisée et sensibilise au changement climatique. Des actions à engager à l'échelle d'une commune pour prendre en compte les différents scénarios d'évolution du climat ont été proposées durant cette conférence. M. Pierre BIBOLLET répond que si un effort est à faire, il faut travailler en priorité sur les pertes et pas forcément sur les consommations d'eau qui sont assez faibles sur THÔNES (environ 47 m³ annuel/habitant).
- M. Pierre LESTAS indique qu'il n'est pas judicieux de travailler sur les tarifs en raison du travail effectué par le groupe de travail pour préparer le transfert de compétence.
- M. Rémi FRADIN indique qu'il s'agit de proposer une consommation responsable et le transfert prévu en 2026 est une échéance encore lointaine. M. Karim CHALABI indique que cette tarification dégressive est discutable sur le fond pour les gros consommateurs. M. Pierre LESTAS indique que l'eau doit être une préoccupation et d'autres ressources doivent être recherchées. Il faudra être très objectif dans l'analyse.
9. **M. Stéphane DELÉAGE** intervient au titre de la Participation Citoyenne. Il remercie les élus qui ont pu venir sur le marché, à la rencontre de la population. Cela a permis d'inscrire 39 citoyens dans les comités de Hameaux. Un courrier leur sera d'ailleurs adressé prochainement pour les remercier et les informer de la composition de leur comité de Hameau.
- Le 1^{er} septembre 2021 à 18 h seront réunis les référents élus des comités de Hameaux afin de leur préciser leur rôle. Une élue de la commune de TALLOIRES-MONTMIN sera présente pour leur faire part de son expérience.
- M. le Maire demande que le travail des comités de Hameaux soit accéléré. Mme Gaëlle VERJUS note toutefois le manque d'implication de certains élus. M. Stéphane DELÉAGE précise en effet que certains secteurs souffrent du manque d'élus comme sur le cœur de ville.
- Mme Amandine DUNAND se pose la question de la participation des membres des comités de Hameaux sur les grands projets en cours. M. Stéphane DELÉAGE indique qu'il y aura des référents dans les comités de Hameaux. M. Pierre BIBOLLET complète en précisant qu'il sera nécessaire d'élargir aux citoyens en plus de ces membres
10. **M. Rémi FRADIN** indique que la retransmission des Conseils Municipaux n'a pas reçu un avis favorable. Ce n'est pas un signal positif qui est donné sur la participation citoyenne. M. le Maire indique qu'il faudrait peut-être déjà que les citoyens se motivent et participent aux séances du Conseil Municipal.
11. **M. Frédéric VAILLAND** précise qu'il souhaite, comme M. le Maire, que les décisions communales avancent. Il remarque toutefois qu'il n'a pas eu d'information sur le recrutement de la chef de projet. M. le Maire lui répond en effet qu'une personne a été recrutée et elle arrivera à la fin du mois d'août. Ce qui a été demandé aux Maires-Adjointes est de préparer sa venue en travaillant avec les services de la mairie. Chaque adjoint et Conseiller Municipal Délégué devra porter ses dossiers et les faire avancer.

Commentaires :

M. Christine RODRIGUES demande quels étaient les autres entreprises qui ont présenté une offre. Il a été réceptionné trois offres au total.

URBANISME - Rapporteur : M. Claude COLLOMB-PATTON, Maire-Adjoint à l'Urbanisme

XI. N° 2021/055 - LIEU-DIT THUY-DESSOUS – ACQUISITION PARCELLAIRE

La commune de THÔNES a récemment procédé à des travaux relatifs à l'extension du réseau d'assainissement au lieu-dit Thuy Dessous.

La Commune a été, à cette occasion, sollicitée par la copropriété « Thuy Dessous » pour procéder à une régularisation foncière au niveau du bassin situé route de Morette.

Afin de régulariser son emprise, il est proposé au Conseil Municipal d'acquérir la parcelle B 1500 d'une surface de 9 m² appartenant à la copropriété « Thuy Dessous » au prix de 1€/m².

L'acquisition de la parcelle par la commune de THÔNES permettra de bénéficier d'un passage de 1,40 m autour du bassin.

Les frais de notaire et de géomètre sont pris en charge, par moitié, entre la Commune et la copropriété « Thuy Dessous ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par vote à main levée, à l'unanimité,

- **ACQUIERT** la parcelle B 1500, d'une surface de 9m², appartenant à la copropriété « Thuy Dessous » au prix de 1€/m².
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents et les actes liés à cette acquisition précisée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1. **M. Pierre BIBOLLET** indique qu'il a été sollicité par Mme Catherine PESSEY-MAGNIFIQUE et M. Philippe PRUD'HOMME, candidats aux élections départementales, pour rencontrer l'équipe municipale de Thônes, le samedi 12 juin à 9h30. Aucun élu ne peut se rendre disponible. Il est proposé d'annuler cette rencontre.
2. **M. Pierre BIBOLLET** rappelle aux élus que la tenue des bureaux est une obligation de la fonction d'élus et demande un effort supplémentaire pour que le scrutin se déroule dans les meilleures conditions possibles.
Mme Christine RODRIGUES rappelle que des tests seront mis à disposition permettant de convaincre les personnes hésitantes.
Mme Amandine DUNAND indique que les élus et les administrés candidats pour les comités de Hameaux pourraient participer à la tenue des bureaux de vote.
3. **Mme Nicole LAURIA** propose aux élus deux visites du Manoir de la Tour : le 19 juin 2021 à 14h et le 26 juin à 10h
4. **Mme Christine RUFFON** propose de rencontrer les élus du CMJ au Manoir de la Tour le 2 juillet à partir de 17h. Cette rencontre avec les élus pourrait être suivie d'un moment de convivialité.
Elle ajoute que les jeunes du CMJ ont adressé leur premier courrier aux soldats du 27^{ème} BCA qui sont partis récemment au Mali. Un colis leur sera adressé à l'occasion du 14 juillet 2021.
5. Le 18 juin 2021, la commune de THÔNES en tant que Ville Médaillée de la Résistance est invitée au Mont Valérien. Mme Christine RUFFON représentera la commune. Le Président de la République pourrait s'adresser directement aux Villes Médaillées de la Résistance.

12. **M. Frédéric VAILLAND** informe les élus qu'un questionnaire a été diffusé par la CCVT visant à réaliser un diagnostic des besoins sociaux qui est obligatoire. Cela va permettre de définir les actions prioritaires à mettre en place et obtenir les financements de la CAF, principal partenaire financier.
13. **Mme Christine RODRIGUES** interroge le Maire sur le déploiement de la 5G. M. le Maire n'a pas reçu d'autres informations des opérateurs concernant ce déploiement sur la commune de THÔNES.
14. **Mme Brigitte VULLIET** indique que des élus sont allés à la rencontre des commerçants et ces derniers ont été ravis de porter le thème de l'été (un potager en ville) annoncé par la mairie. Il y a une grande satisfaction de tous.
15. **Mme Amandine DUNAND** indique que la commune de Thônes accueillera l'élection de Miss Pays de Savoie, le 24 juillet 2021.
16. **M. Guillaume THIBAUT** indique que le projet FOURNIER prévu dans la plaine d'Alex va reprendre, l'entreprise ayant décidé de maintenir son projet dans ce secteur. Le démarrage des travaux est prévu au début de l'année 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Thônes, le 11 juin 2021

Le secrétaire,



M. Vincent BONEU